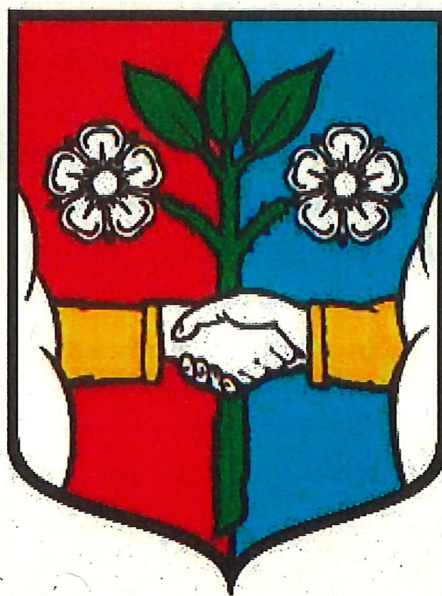


## Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
du 20 juin 2022

Table des matières

1. Appel .....	3
2. Approbation de l'ordre du jour .....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 mars 2022.....	3
4. Communications du Bureau .....	3
5. Communications de la Municipalité .....	3
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales. ....	6
7. Préavis municipal No 04/2022 : Rapport de gestion 2021 .....	7
8. Préavis municipal No 05/2022 : Comptes 2021 .....	8
9. Election d'un membre de la Commission des Finances (suite à la démission de M. Zanchiello). 12	
10. Election du bureau du conseil communal pour l'exercice 2022-2023 (Le Président, le 1 <sup>er</sup> Vice-Président, le 2 <sup>ème</sup> vice-Président, les Scrutateurs et les Scrutatrices ainsi que les Scrutateurs-trices suppléants-tes) .....	12
11. Divers et propositions individuelles.....	13
12. Annonces de préavis futurs .....	15

## 1. Appel

**Le Président** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public en leur souhaitant la bienvenue.

**La Secrétaire** procède à l'appel : 46 conseillers sont présents et 9 sont excusés. Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** soumet à approbation l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité (45 oui, 0 non et 0 abstention).

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 mars 2022

Le procès-verbal du 28 mars 2022 a été approuvé à l'unanimité moins une abstention, avec les modifications demandées par M. Nicolas Ray et Mme Jacqueline Burbidge Rainsley.

Le Président profite de cette occasion pour rappeler que le procès-verbal est une « photo » de la séance. S'il devait y avoir des erreurs et que cela se confirme lors de la nouvelle écoute de l'enregistrement, les modifications seront bien entendues prises en compte. Cependant, si un membre du Conseil communal ou de la Municipalité demande à procéder à des modifications parce que « *ce n'est pas ce qu'il voulait dire* » mais que les propos sur l'enregistrement sont clairs, le bureau n'entrera pas en matière. La secrétaire doit en effet relater ce qu'il s'est dit lors du Conseil communal.

## 4. Communications du Bureau

Les votations fédérales du 15 mai 2022 se sont bien déroulées et le bureau électoral a terminé le dépouillement à 11:30. Il est envisagé, si le nombre de sujets votés n'est pas trop important, de convoquer le bureau électoral un peu plus tard que l'heure actuelle (08:00) puisque le bureau de vote doit rester ouvert jusqu'à 11:00. Cela évitera que les personnes convoquées n'aient plus rien à faire pendant un long moment.

Le Président informe que l'élection complémentaire à la suite de la démission de M. Antonio Zanchiello pour raisons professionnelles au sein de la commission des Finances, aura lieu au point 9 de la séance. Il remercie M. Zanchiello de ne pas démissionner également du Conseil communal.

## 5. Communications de la Municipalité

**Mme Louise Schweizer, Syndique**

Ressources humaines :

- M. Troiano a été engagé le 1<sup>er</sup> mai 2022 en tant que « Responsable des infrastructures »
- M. Cédric Favre commencera le 1<sup>er</sup> juillet en tant que « Chef des services externes », il remplace M. Guy Favre qui a démissionné.
- Les entretiens pour le poste de « Secrétaire de la Police des constructions » sont en cours.
- M. Domingos Mendes a démissionné des Espaces verts et sera remplacé par M. Perrillat qui commencera également le 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- Les entretiens sont également en cours pour les postes de « Garde-forestier » et de « Bûcheron ».

L'Auberge communale est à remettre. Mme la Syndique encourage à faire fonctionner le bouche à oreilles. Les gérants actuels partent au plus tard fin décembre 2022.

Sociétés locales : Dans l'« Info Arzier-Le Muids » récemment reçu, la commune a inséré un planning pour les sociétés qui utilisent le CCS afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble. La grande nouveauté de cette année est qu'il y a un cours de basket-ball. Une nouvelle société locale s'est créée, « Les A-Muids » (jeux de mots Amis-Muids), c'est une association qui organisera des fêtes villageoises. ([www.lesamuids.ch](http://www.lesamuids.ch)). La première manifestation devrait avoir lieu au mois d'août au Creux des Abériaux, le programme suivra.

Manifestations :

- Mme la Syndique encourage les habitants à participer à la Fête de la Fontaine ce week-end (organisation Société de développement d'Arzier-Le Muids - ([www.sd-arzier-le-muids.ch](http://www.sd-arzier-le-muids.ch))).
- Le 29 juin 2022, la Bibliothèque organise des contes en musique.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2022 se tiendra la Fête des enfants au CCS,
- La Fête du 1<sup>er</sup> Août aura lieu à Le Muids, probablement pour la dernière fois à cause des travaux.

**M. Nicolas Ray, municipal :**

Accueil de jour : L'UAPE est victime de son succès, 60 places à midi sont prises d'assaut. La cantine de 45 enfants est également pleine dans la salle du Conseil. La Municipalité va tenter d'ouvrir une 2<sup>ème</sup> cantine d'ici la rentrée scolaire, c'est un gros défi. Il est exclu d'ouvrir une nouvelle UAPE en trois mois (autorisations, etc...). Il déplore que l'AISGE, à laquelle la Commune avait délégué l'accueil de jour, n'ai pas vu venir l'augmentation des élèves à Arzier-Le Muids.

PECC : Le canton nous a confirmé que notre village est éligible pour la subvention du PECC et nous avons reçu cette dernière avec un petit bonus supplémentaire étant donné que

nous sommes trois communes à s'être réunies pour atteindre ce but. Le programme du PECC va démarrer dans les prochaines semaines. M. Ray nous tiendra au courant de la suite.

**M. Christian Dugon, municipal :**

Evolution des chantiers :

- Déviation de la conduite du Bix, les études sont terminées et les travaux commencent la semaine prochaine.
- Travaux Chemin de la Prise / Bosson Aubry : la fin des travaux est prévue au printemps 2023. Suivront ensuite les chantiers des Grands-Champs et des Clyettes.
- Approvisionnement en eau des alpages : un avant-projet a été présenté à nos amodiataires, puis sera soumis à la Confédération pour approbation. Les projets seront ensuite présentés. Ces « projets d'amélioration structurelle des eaux, alpages Arzière et les Biolles » seront largement subventionnés par la Confédération et le Canton.

Eau : M. Dugon rappelle la nécessité d'économiser l'eau. Il n'y a pas encore d'avis de restriction mais il faut se préparer à faire le maximum pour économiser.

**M. Denis Berger, municipal :**

NStCM : le chantier des nouveaux locaux de l'Asse va bon train et les voies de stationnements sont pratiquement achevées. Le bâtiment administratif pourra recevoir sur le même site la totalité des bureaux du NStCM et des TPN. Le déménagement est prévu fin juin 2023 selon la dernière planification.

M. Berger annonce que, la semaine dernière, un check-point a été inauguré à l'Avenue Viollier, nous pourrons y trouver toutes les informations nécessaires sur les transports publics de la région. Les bureaux de la gare seront progressivement fermés et rapatriés au nouveau centre de l'Asse.

La floraison de nos villages a été très soigneusement effectuée avec l'aide d'une entreprise externe en appui à notre personnel. Il remercie pour le magnifique travail accompli.

Déchetterie : un nouveau macaron est en cours d'établissement et sera envoyé avec la facture pour la saison 2022-2023. M. Berger remercie les habitants de penser à le mettre dans leur véhicule ; en effet des contrôles seront effectués pour éviter les abus. Le tri du papier et du carton est toujours en augmentation, ce qui nous permet d'avoir une excellente qualité de ces produits.

Déchets alimentaires : la société SADEC à Gland, filiale de SOTRIDEDEC à Lausanne, nous suit de très près au sujet d'un nouveau type de déchets appelé « méthanisable ». Ces déchets proviennent de nos cuisines, il s'agit en effets des restes alimentaires qui peuvent être

recyclés en énergie renouvelable, le biogaz. Ces déchets sont actuellement transformés pour chauffer le CHUV.

Le premier problème est qu'on les retrouve souvent dans les poubelles ménagères ; cela pose des soucis lors de l'incinération car ils contiennent beaucoup de jus ce qui engendre des surcoûts en réparation des fours qui ne sont pas équipés pour cela.

Le second problème avec ce type de déchets est que les habitants les regroupent chez eux dans des sacs en plastiques et jettent également ces sacs dans les poubelles prévues pour les déchets alimentaires (poubelles brunes). M. Berger rappelle que le plastique ne peut pas être transformé en biogaz et remercie donc de ne jeter dans ces poubelles brunes uniquement les déchets alimentaires (ou alors de les jeter dans des sacs biodégradables disponibles dans les commerces).

Les sacs en plastiques, une fois vidés de leurs déchets méthanisables, peuvent être déposés dans des bidons placés au-dessus des containers pour être traité ensuite correctement. Les sociétés mentionnées plus haut se sont engagées à une redistribution en tonnage annuel, ce qui n'est pas négligeable pour notre commune.

**M. Yann Muffat, municipal :**

Service des constructions : il n'y a plus d'employés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, le remplaçant du responsable arrive le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et la remplaçante de la secrétaire arrivera fin août 2022. Dans l'intervalle, le Secrétaire municipal continue de faire avancer le Service des constructions, mais au ralenti.

Service d'Urbanisme : PACom : l'enquête publique est terminée et les personnes souhaitant être reçues l'ont été. Quarante-deux oppositions ont été transmises plus deux observations. Les oppositions vont être communiquées au bureau d'urbanisme puis au bureau d'avocats. Une fois les retours reçus, les opposants seront rencontrés, puis la Municipalité statuera sur les oppositions et émettra un préavis. Le Conseil communal s'exprimera ensuite sur ce préavis. Suite à cela, la Municipalité enverra le dossier au Canton.

**6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.**

APEC : **M. Brügger** : résumé de la séance du 19 mai à Coinsins : le 23 mars 2022 la commune de Prangins a indiqué qu'elle ne rejoindra pas l'APEC mais restera avec Nyon/station d'épuration de l'Asse. Il est important de bien séparer les eaux claires des eaux sales. Notre commune a été citée comme exemple pour son effort dans les plans d'investissements. Pour l'ouverture de la nouvelle STEP, il faut prévoir, selon les études de l'APEC, un budget d'environ Frs 450'000.00 de taxe annuelle pour notre commune pour l'amortissement des nouvelles installations. A noter que la taxe d'épuration existe déjà, elle fera l'objet vraisemblablement d'une augmentation.

AISGE : **Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** : lors de la séance du 13 avril à Givrins, il y a eu des communications du CODIR. Il y a eu une présentation de l'étude sur la population et

une autre sur le mouvement des classes prévu une fois le Bix construit. Il y aura un directeur de l'AISGE qui sera engagé fin juin 2022.

Le préavis n°1 : Comptes 2021 et son rapport de gestion a été accepté à l'unanimité. Le préavis n°2 : Comptes 2021 AISGE/accueil de jour et le rapport de gestion ADJ a également été accepté à l'unanimité (à noter un bénéfice d'environ Frs 8'000.00 dont un quart a servi à améliorer les structures et un plus de la moitié a été remboursé aux parents et communes). Le préavis n°3 : Demande de crédit supplémentaire au budget 2022 d'un montant Frs 10'000.00 (concernant la location de portacabines sur la commune de Genolier a été accepté à la majorité. La prochaine séance sera un Conseil intercommunal extraordinaire qui se tiendra le 29 juin 2022.

CICR : **M. Frédéric Guilloud** : une séance aura lieu jeudi prochain notamment pour les comptes et pour une augmentation de la cotisation de Frs 5.00 par habitant (+ maximum 1 point d'impôts pour les investissements). M. Guilloud demande à l'assemblée de donner son avis sur cette augmentation (voir débat à ce sujet au point 11 de ce procès-verbal).

RAT : **M. Vicente Alvarez** s'est rendu à la séance du 12 avril 2022. Le préavis du rapport de gestion des finances du RAT 2021 a été accepté à l'unanimité. Les membres du bureau intercommunal restent inchangés. A la suite de questionnements autour de la facturation qui était peu claire, M. Vicente Alvarez tient bien volontiers à disposition les explications qui ont été fournies en supplément notamment au sujet de la facturation, des prestations ainsi que le contrôle des revenus. Ces informations se trouvent également sur le site internet du RAT ([www.reseautoblerones.ch](http://www.reseautoblerones.ch)). Dans la partie « Divers et propositions individuelles » il y a eu une motion intitulée « Pour une meilleure maîtrise de l'exposition des enfants aux écrans ». Pour résumer, cette motion a pour objectif de promouvoir l'interdiction des écrans numériques auprès des enfants, des exceptions pourraient bien sûr être prévues dans les limites des recommandations du monde scientifique, il s'agit d'une question de santé qui ne peut maintenant plus être ignorée.

Commission du Feu / CIA SDIS Nyon-Dôle / ORPCi :

**M. François Esselborn** présente les rapports de l'association intercommunale de l'ORPCi du district de Nyon, puis de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle. Ces rapports se trouvent à l'**annexe n°1** de ce procès-verbal.

## 7. Préavis municipal No 04/2022 : Rapport de gestion 2021

Pas de complément d'information particulier apporté par la Municipalité. **Mme la Syndique** informe simplement que, comme promis, ce premier rapport de législation est très complet et que pour les prochaines années, il s'agira essentiellement d'y apporter des compléments.

**M. Philippe Esseiva** pour la commission de gestion, présente ses conclusions après dix réunions :

La Municipalité a géré l'année 2021 dans le cadre fixé par le conseil communal. Cette gestion a été faite au mieux des intérêts généraux de la commune. Sur la base :

- 1) de la documentation mise à disposition de la Commission de gestion,
- 2) des commentaires et des réponses apportées aux questions de la Commission de gestion,

La Commission de gestion recommande aux membres du conseil communal d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe donc au vote.

**Le Préavis municipal N° 04/2022 est approuvé à l'unanimité (45 oui, 0 non et 0 abstention)**

#### **8. Préavis municipal No 05/2022 : Comptes 2021**

**M. Nicolas Ray** fait un résumé global de la situation. Le très bon résultat cache une situation préoccupante. En effet, les Frs 2'800'000.00 de bénéfice sont à nuancer par le fait que, pour la deuxième fois de notre histoire, la péréquation nous a rendu de l'argent (ce qui n'arrive normalement jamais) et que nous avons eu des « revenus aléatoires »; il s'agit d'impôts que nous encaissons mais sur lesquels nous ne pouvons rien prévoir (droits de succession, droits de mutations). Nous avons surtout beaucoup moins dépensé sur le compte « Biens, services et marchandises » (compte 31) en raison du changement de législature et également de tous les travaux qui n'ont pas pu être effectués à cause du Covid, dont nous pensions être débarrassé en 2021. Tout cela amène à un résultat financier bien meilleur que prévu mais cette situation n'a aucune chance de se reproduire l'année prochaine.

Si on enlève ces gains exceptionnels de notre marge d'auto-financement, on se retrouve en négatif. Pour simplifier, si nous n'avions pas eu ces revenus exceptionnels, la commune aurait dû emprunter de l'argent pour pouvoir payer ses factures à la fin de l'année. Il est donc faux de croire que la commune a « trop d'argent ».

La bonne nouvelle est qu'avec ces Frs 2'800'000.00 touchés à la fin de l'année, nous avons pu diminuer notre endettement (remboursement début 2022 d'une dette importante) et complètement amortir toute une série de préavis, ce qui va diminuer les charges.

L'école sera mise en service en 2024-2025 et nos estimations portent son coût annuel à la commune de Frs 500'000,00 et ce pendant 50 ans. Il n'y a que deux façons de gérer cela, soit on diminue nos charges pour absorber ce coût, soit on augmente les revenus pour avoir ce demi-million supplémentaire. Selon le plan de législature, le but de la Municipalité est de ne pas augmenter les impôts, nous avons donc encore deux ans et demi pour arriver à diminuer nos charges pour absorber ces Frs 500'000.00 supplémentaires à partir de 2024-2025. D'ailleurs tout le travail, mentionné plus haut, pour amortir plusieurs préavis va dans ce sens-là et c'est également dans ce sens-là que la Municipalité va continuer à travailler pour le budget 2023 qui sera présenté d'ici la fin de l'année. Selon la demande de M.



Nicolas Ray, le Bureau donne son accord pour que la boursière communale puisse s'exprimer en cas de question technique.

**M. Didier Hermann** pour la commission des finances, informe qu'après avoir pris connaissance du préavis municipal 05/2022, en avoir discuté avec la Municipalité, l'avoir examiné en commission et en avoir longuement débattu, la Commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

- 1) de régulariser les dépassements de budgets comme crédits complémentaires,
- 2) d'adopter le préavis municipal 05/2022 concernant les comptes 2021,
- 3) de donner décharge à la Municipalité et à la Commission des finances pour les comptes 2021.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Vout** demande combien d'enfants sont en liste d'attente pour l'année prochaine et si une éventuelle synergie est possible entre le jardin d'enfants et l'UAPE (compte jardin d'enfants 711).

**M. Nicolas Ray** indique qu'il y a une vingtaine de famille en liste d'attente (attention, ceci ne signifie pas que c'est vingt enfants par jour). Au sujet du déficit du jardin d'enfant, c'est la structure qui a le plus souffert lors du Covid. La Municipalité s'est donnée jusqu'à la fin de cette année pour voir si les fréquentations reprennent et, si tel ne devait pas être le cas, des décisions devront être prises pour éviter de telles pertes. La proposition de synergie est très intéressante, cependant elle se heurte à l'impossibilité légale d'accueillir des enfants pendant la pause de midi pour le Jardin d'enfants. Par contre, la Municipalité travaille pour tenter d'offrir une solution de garde pour les 1P et les 2P pour l'après-midi au Jardin d'enfants afin d'essayer de remonter la fréquentation.

**M. François Esselborn**, au sujet de l'école du Bix, demande si c'est bien la commune qui va avancer les fonds pour la construction et est-ce que l'AISGE va compenser les factures au fur et à mesure. Quid du plafond d'endettement du Bix ?

**M. Voutat** répond à M. François Esselborn que nous ne sommes pas à ce point-là; **M. Nicolas Ray** répond néanmoins maintenant. C'est effectivement la commune d'Arzier qui paie les travaux. Lorsque l'école sera mise en service, elle sera revendue à l'AISGE. Le coût total du Bix est prévu dans le plafond d'endettement.

**Mme Ana Hübscher** a une question pour municipal des finances. En tenant compte des informations suivantes :

- 1) Dans le procès-verbal du 15 novembre 2021, à la page 12, M. Nicolas Ray informe que le coût de l'école sera de Frs 43'500'000.00, et que la dette résiduelle sera de Frs 25'000'000.00 et qu'elle n'entraînera pas d'augmentation d'impôts.

- 2) Le rapport de gestion 2021 (04/2022, page 23) indique que « la part qui reviendra à Arzier-Le Muids restera significative et, si l'on ne prend pas des mesures prévisionnelles, devra être absorbée par une augmentation significative des impôts »
- 3) A la page 3 du rapport de la commission des finances sur les comptes 2021 (préavis n°05/2022), il est mentionné que la dette au 31.12.2021 est de Frs 16'876'562.00 et que le plafond d'endettement est fixé à Frs 27'800'000.00, ce qui laisse encore une marge pour ces quatre prochaines années. A la page 7 de ce même rapport, il est indiqué que la commune devra investir massivement d'ici à la fin de cette législature et mentionne un montant de Frs 14'000'000.00.

Tout cela fait beaucoup d'éléments à retenir et, pour résumer, la dette au 31.12.2021 (sans compter l'école) est de Frs 16'876'562.00 (comptes 2021) et le plafond d'endettement est fixé à Frs 27'800.000 (selon préavis n° 05/2022). Il y a donc une marge disponible de Frs 10'923'000.00. Si on tient compte des investissements futurs de 14'000'000.00, il y a un dépassement intermédiaire de Frs 3'076'000.00 (toujours sans compter l'école).

Si on ajoute l'école plus le dépassement requis pour investir dans les infrastructures, cela fait qu'il y aurait un dépassement total du plafond d'endettement de Frs 9'076'000.00, ce qui fait Frs 2'269'000.00 d'investissements sur quatre ans.

A la lumière de ces éléments, sauf erreur et omission de la part de Mme Hübscher, les investissements proposés de 20 millions (14 millions + 6 millions) vont créer par rapport au plafond d'endettement un déficit de financement de 9 millions qui, exprimé en valeur d'impôts, équivaldrait à 12.98 points. Ceci ajouté au point d'impôts communal actuel de 64 centimes, le taux fiscal de notre commune passerait alors à 76.98 centimes, soit une augmentation de 20% au cours de cette législature. Quand bien même les 12.98 points seraient imputés à diverses taxes pour éviter une augmentation de l'impôt communal, il n'en resterait pas moins que les contribuables de notre commune devraient s'en acquitter.

Sachant que le Conseil communal a voté le plafond d'endettement à Frs 27'800'000.00 jusqu'à la fin de la législature, sachant que le devis de la nouvelle école n'est pas entièrement connu et sachant que le dépassement du plafond d'endettement de 9 millions va entraîner une augmentation de la fiscalité de la commune, estimée pour l'instant à 20%, quelles seront les mesures prévisionnelles d'économies annoncées dans le rapport de gestion 2021 pour éviter une augmentation significative des impôts ?

**M. Didier Hermann** clarifie le fait que le rapport de gestion (à la page 3) mentionne bien que le Bix n'est pas compris dedans (plafond d'endettement de 27 millions + 50 millions pour l'école). De plus, la commune fait chaque année des investissements et ce n'est pas parce que nous faisons des investissements que nous augmentons la dette. Par exemple, si on investit 4 millions par année et qu'on en auto-finance 2, la dette n'augmentera que de 2 millions et non pas de 4 millions. Les chiffres et calculs de Mme Hübscher ne sont donc pas justes par rapport au rapport de la commission.

**M. Nicolas Ray** confirme les dires de M. Didier Hermann donne l'exemple de 2021 où on a investi tandis que la dette a diminué. En effet, parallèlement aux investissements, on a pu

rembourser de la dette. C'est la part d'investissement que nous n'arrivons pas à financer nous-même qui se retrouve dans la dette et non pas la totalité de l'investissement. Le plafond d'endettement voté est bien de Frs 57'000'000.00 y compris le Bix.

M. Nicolas Ray confirme l'objectif de ne pas augmenter les impôts pendant cette législature, bien entendu dans la mesure du possible. Si l'on devait augmenter les impôts malgré tout, ce ne serait en tout cas pas de 14 points. Au grand maximum nous parlerions d'un ou deux points, voire de trois si ça se passe vraiment mal.

**M. Christian Brügger** donne une explication sur le montant de Frs 450'000.00 de taxe annuelle APEC. Il précise que cette taxe existe déjà, il ne s'agira donc pas de Frs 450'000.00 supplémentaires. Nous parlons bien d'une augmentation et non pas d'une nouvelle taxe.

**M. Didier Hermann**, signale que dans les comptes de 2021, il y a un amortissement de 4 millions, donc si on enlève l'amortissement extraordinaire de 2,7 millions, cela veut dire que chaque année, nous amortissons déjà 1,3 million.

**Mme Ana Hüscher** signale ne pas être comptable ou experte en finances mais elle ne voit pas encore comment on va investir dans les infrastructures de l'eau sans augmenter le plafond d'endettement ou les impôts.

**M. Christian Brügger** précise qu'actuellement nous payons une taxe sur les m3 d'eau que l'on utilise. C'est cette taxe-là qui va augmenter ce n'est pas les impôts. Bien entendu que si on utilise beaucoup d'eau nous payerons plus. D'où l'intérêt d'économiser l'eau.

**M. Nicolas Ray** lui répond que tout ce qui concerne l'eau est mis sur un compte « affecté ». Cela signifie que la commune n'a pas le droit d'utiliser l'argent des impôts pour couvrir les coûts de l'eau. C'est la même chose avec les déchets. Si le prix de l'eau augmente, ça doit être financé avec la taxe sur l'eau. La commune a également des réserves si par exemple une année, il y a un trop perçu, elle ne peut pas reverser cet argent, il va donc dans une réserve (voir page 58 du préavis où toutes les réserves sont mentionnées).

**M. Nicolas Vout** au sujet des montants d'investissements, page 55, demande s'il est juste de dire que la commune a investi Frs 2'116'126.00 en 2021.

**Mme Odette D'Onofrio Vuille**, boursière, confirme qu'il s'agit du montant brut (sans les subventions).

**M. Nicolas Vout**, au sujet des travaux qui n'ont pas pu être faits en 2021 à cause du Covid, demande s'ils seront reportés et compte tenu de la vacance des postes au sein du Service des constructions, y aura-t'il des retards et un report des travaux en 2022 ?

**Mme la Syndique** confirme qu'il y aura des retards à cause du manque de personnel.

**M. Nicolas Ray** informe que ces travaux seront faits sur les budgets de fonctionnement et non pas sur les investissements.

**M. Pascal Voutat** précise que les investissements ne nous appauvrissent pas (achat d'une machine par exemple). Des frais tels que le loyer (frais de fonctionnement), quant à eux, nous appauvrissent. Il ne faut absolument pas confondre les deux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

**Le préavis 05/2022 est approuvé à l'unanimité (45 oui, 0 non et 0 abstention)**

**9. Election d'un membre de la Commission des Finances (suite à la démission de M. Zanchiello)**

**M. Didier Hermann** propose la candidature de M. Flavio Boscardin, qui accepte.

**M. Eric Jaquet** propose M. François Esselborn qui accepte également. **M. Christian Brügger** demande s'il y a une éventuelle incompatibilité de fonction pour M. Esselborn étant donné qu'il s'occupe déjà du SDIS et de l'ORPI. Le Président confirme que ce n'est pas le cas.

Les membres du conseil communal sont invités à voter à bulletins secrets. 45 bulletins sont enregistrés. M. Flavio Boscardin est élu à la majorité absolue avec 33 voix. M. Esselborn obtient quant à lui 11 voix. Un vote blanc est comptabilisé.

**10. Election du bureau du conseil communal pour l'exercice 2022-2023 (Le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le 2<sup>ème</sup> vice-Président, les Scrutateurs et les Scrutatrices ainsi que les Scrutateurs-trices suppléants-tes)**

Election du Président : **M. Jean-Pierre Vuille** propose de réélire le bureau entier. **M. Christophe Patarin** confirme être candidat pour la dernière année. Il est réélu par acclamations.

Election du 1<sup>er</sup> vice-Président : M. Vuille, ayant proposé de réélire le bureau, Mme Gwendoline Nydegger est donc proposée. Elle accepte et est également réélue par acclamations.

Election du 2<sup>ème</sup> vice-Président : M. Vuille est repropocé par M. Christophe Patarin et est aussi réélu par acclamations.

Election des deux scrutateurs : Mmes Méliné Vincent et Eliane Badan se représentent et sont toutes deux réélues à leur poste par acclamations.

Election des deux scrutateurs suppléants : Mme Françoise Esseiva accepte de se représenter et est réélue à par acclamations. Quant à M. Alessandro Gassmann, il n'a pas communiqué explicitement son souhait ou non de se représenter. Le Président se renseignera pour le prochain Conseil s'il peut être réélu en l'absence de positionnement quant à sa candidature ou non pour ce poste.

## **11. Divers et propositions individuelles**

**M. Didier Hermann** revient sur les communications des délégués au point 6 et notamment à la question de M. Frédéric Guilloud par rapport aux Frs 5.00 d'augmentation de Région Nyon. En effet, ce dernier demandait l'avis des conseillers communaux et selon M. Hermann, il est opportun d'en parler maintenant.

Pour **M. Frédéric Guilloud**, des communes ne sont pas encore membres de Région Nyon (ou ont démissionné) et il aimerait maintenant que nous sachions comment ces communes participent à l'effort régional étant donné qu'elles ne sont pas ou plus membres. Ces communes participent sur certaines choses mais cela n'est pas clair. M. Guilloud aimerait savoir clairement ce que ces communes-là font pour la région sans faire partie de l'association de communes. Il ne semble pas normal que nous devions payer parce que car d'autres communes quittent l'association. Une contre-proposition de la commission des finances a été faite pour que le montant ne soit que de Frs 2.00 par habitant. A noter que la Commune de Crans a fait une demande d'adhésion à Région de Nyon, ce qui va soulager les finances mais ne va pas faire de miracles non plus.

**M. Philippe Esseiva** qui a participé à la séance de jeudi dernier confirme la volonté d'augmentation de la cotisation. Il précise qu'il a été discuté aussi qu'il pourrait y avoir une diminution plus tard. Il se demande quelle serait la valeur du vote du Conseil.

**Le Président** confirme que le vote des membres de la commission sera purement consultatif/informatif et ne servira que comme indication pour le vote des délégués lors de la séance.

Le préavis de la Municipalité est négatif comme l'a expliqué **Mme la Syndique** qui confirme les dires de M. Frédéric Guilloud.

**M. Pascal Voutat** est également contre. Bien que Frs 5.00 ne soit pas un gros montant, cela représente tout de même 25% d'augmentation.

**Le Président** passe au vote consultatif. Les membres du Conseil communal refusent cette augmentation à la majorité.

**M. Frédéric Guilloud** remercie les membres du conseil pour avoir donné leur avis. Il ne va néanmoins pas le faire pour tous les préavis. **M. le Président** confirme que ce n'est pas le but mais que, dans ce cas de figure-là, il était très intéressant de partager les informations.

**Mme Natacha Ruffet** demande si une course d'école du Conseil communal pourrait être envisagée cet automne.

**M. le Président** confirme que cela était envisagé ; le bureau va étudier la question.

**M. Nicolas Ray** devra transmettre au bureau le rapport Microgis sur l'évaluation de la projection démographique afin que le bureau le fasse suivre aux membres.

**M. Didier Hermann**, au sujet des communications de la Syndique, se demande s'il doit comprendre que M. Favre a démissionné ? Mme la Syndique confirme sa démission et informe qu'un autre M. Favre a été embauché. M. Guy Favre a démissionné et M. Cédric Favre a été engagé.

**M. Greg Mathyer** s'interroge au sujet des horaires d'ouverture de la commune, il a en effet reçu beaucoup de témoignages d'habitants mécontents. Il aimerait savoir pourquoi la commune d'Arzier n'est ouverte que les matins, alors que les autres communes ont toutes un horaire pratique au moins une fois par semaine pour les personnes qui travaillent en journée. Mme la Syndique rappelle qu'avant le Covid, la commune était ouverte également le lundi soir. Pendant le Covid, un système de rendez-vous a été mis en place et, cela fonctionnant bien, elle n'envisage pas de revenir en arrière et conseille de passer par ce système de rendez-vous.

**M. Denis Berger** au sujet du recyclage, invite à utiliser le service de location de kit de vaisselle EcoManif à Yverdon, partenaire de SADEC à Gland, pour éviter de jeter le plastique après une utilisation unique. Le système est simple : la vaisselle est livrée dans un carton, prête à être utilisée. Il suffit de la remettre dans le carton après utilisation et de le ramener à Gland. Il semblerait qu'il y ait une action de -50% mais M. Berger va se renseigner pour le prochain conseil pour nous en dire plus à ce sujet.

**M. Eric Jaquet** aimerait savoir quel est le problème avec le chalet du Croue car un échafaudage est présent depuis longtemps (avant l'hiver). **M. Christian Dugon** informe que les travaux ne sont pas encore effectués car il y a un contretemps par rapport à une entreprise.

**M. Christian Brügger** réagit par rapport aux travaux sur la route Vich-Coinsins. Il aimerait premièrement savoir combien de temps dureront ces travaux. Il s'étonne qu'il y ait des feux entre Begnins et la Cézille à cause des travaux et que vendredi 17 juin à 14 :00, tous les ouvriers étaient en pause. Pour quelle raison ces deux chantiers ont été programmés au même moment et non pas à des dates séparées ?

**M. Christian Dugon** répond que c'est le canton de Vaud qui organise ces déviations. La Commune ne maîtrise pas du tout les dates et l'organisation de ces chantiers.

**M. Christian Brügger** aimerait tout de même que la commune fasse remonter le fait que les habitants ne sont pas contents et que c'est un non-sens écologique.

**M. François Esselborn** se demande si le chemin des Pins existait avant les rails du NStCM. Si tel est cas c'est eux qui devront prendre en compte les travaux de réfection du passage à niveau.

**M. Christian Dugon** confirme qu'une discussion avait été engagée au sujet de la correction du dénivelé car les camions-poubelle, notamment, frottaient en passant. A l'époque, le

NStCM ne voulait pas intervenir car selon eux le problème venait des véhicules actuels qui sont trop bas.

**M. Natacha Ruffet** se demande s'il y a moyen de faire une campagne « anti-bruit ». Mme la Syndique va se renseigner bien qu'elle ne soit pas "pro" campagnes anti-bruit.

**M. Christian Dugon** informe que la gendarmerie a été mise au courant et intervient régulièrement.

**Un conseiller communal** demande s'il est prévu de remettre en place le petit coin à la déchetterie où l'on pouvait mettre les objets à donner.

**M. Denis Berger** confirme qu'il est prévu de réaménager cet espace peut-être après les vacances d'été en fonction des disponibilités du personnel.

## **12. Annonces de préavis futurs**

**Mme la Syndique** annonce pour le prochain conseil un préavis pour l'arrêté d'imposition, probablement un préavis pour le CAD et éventuellement un préavis sur les écopoints.

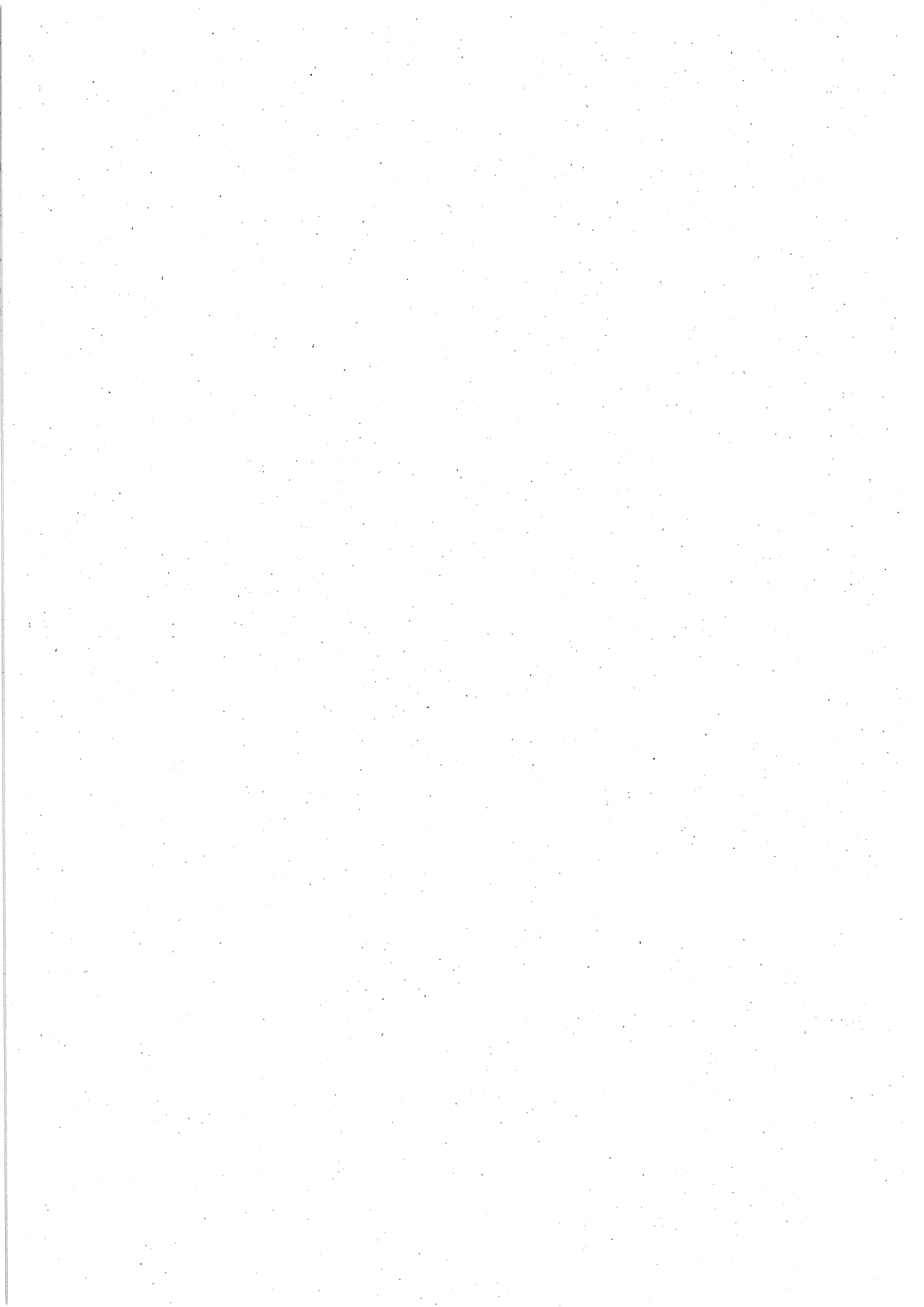
Elle invite les membres au verre de l'amitié après ce conseil.

**Le Président** clôt la séance en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et de belles vacances d'été :

La séance est levée à 22h13

Le Président  
Christophe PATARIN

La Secrétaire  
Nathalie GAY





**Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 20 mai 2022**

**Rapport du délégué du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids auprès des Associations Intercommunales du/de :**

Votre délégué a participé pour :

**Association intercommunale de l'ORPCi du District de Nyon**

30 mars 2022 : Séance du Conseil Intercommunal.

L'ordre de jour prévoyait entre autres choses :

L'élection d'un 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil Intercommunal, M. Fabio BUCCIOL de Duillier est élu tacitement.

L'élection d'un nouveau membre du Codir. Madame Monique CHOULAT PUGNALE, syndique de Rolle est élue tacitement en remplacement de Monsieur Giorgio MICELLO, démissionnaire.

Le Préavis No 6 2021-2026 « Comptes 2021 » : Monsieur Laurent KILCHHERR de la Commission de Gestion et des Finances donne lecture des conclusions de la Commission qui recommande d'accepter les comptes 2021. Le préavis donne lieu à différentes questions et commentaires. Le préavis a été accepté à la majorité moins 9 abstentions.

Suivent diverses communications du Bureau, du Codir et du Commandant.

Le Procès-Verbal, les comptes, le rapport de la fiduciaire et de la Commission de Gestion et des Finances de cette séance sont disponibles sur l'Extranet du Conseil sous la rubrique « ORPC District de Nyon », année 2022.

La prochaine séance du Conseil Intercommunal de l'ORPCi, district de Nyon est prévue le 21 septembre 2022.

**Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle**

5 avril 2022 : Réunion de la Commission de Gestion et des Finances à la caserne de Nyon avec le Commandant Pierre-Yves CORTHESEY et le Président du Codir, Monsieur Patrick BARRAS.  
Après en avoir délibéré la Commission a recommandé d'accepter les comptes tels que présentés.

3 mai 2022 : Séance du Conseil Intercommunal.

L'ordre de jour prévoyait entre autres choses :

L'élection du Bureau du Conseil Intercommunal, soit le Président, le Vice-Président, deux Scrutateurs et deux Scrutateurs Suppléants pour la législature 2022-2023.

Les personnes en charge ayant toutes accepté de prolonger leurs mandats, elles sont toutes réélues à l'unanimité.

Communication du Président du Codir, Monsieur Patrick BARRAS : Deux Communes n'ont pas encore renvoyé leurs commentaires concernant la révision des statuts. Il les a donc relancées et espère pouvoir clôturer cette révision pour le prochain Conseil Intercommunal.

Le Préavis No 6-2022, « Comptes 2021 ». Votre délégué donne lecture des conclusions de la Commission de Gestion et des Finances qui recommande d'accepter les comptes tels que présentés. Après quelques discussions relatives à la baisse des recettes et des dépenses qui a sont, liées à l'annulation de Paléo les comptes 2021 sont finalement acceptés à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de cette séance, les comptes 2021 sont disponibles sur l'Extranet du Conseil sous la rubrique « SDIS Nyon-Dôle », année 2022.